



Le 14 février 2019

Retrouvez cette note sur :

www.cemdf.org

PARAPENTE

Le Président de la Commission Vacances Loisirs et Sports : Franck AUDIC.

Les membres : Christine SPRECHER –Julien BIDEAU- Bruno GROUSSIN – Florian HERVY

Le Secrétaire du Comité Social et Economique : Gérald LEGAL



Venez profiter d'un baptême de parapente sur le site de Pénestin ou du Grand Fougeray (en fonction des conditions climatiques).

Plaisir des yeux et sensations assurées !

Les vols parapente sont assurés sur les sites de la plage de la mine d'Or (à Pénestin) ou sur la plateforme de treuillage de La Noé Blanche (sud Ile et Vilaine à 40mn de Nantes). Lorsque la date de votre vol est fixée, c'est la veille du vol que nous vous informerons par SMS du site de vol retenu. Il dépendra de l'orientation et de la vitesse de vent. Vous volerez sur le site qui nous permettra le plus beau vol, dans des conditions de sécurité optimales.

Pénestin :

Nous y volons par vent d'Ouest à Sud-Ouest.

2 km de falaise pour se régaler du spectacle de l'estuaire de la Vilaine. L'île Dumet brille dans la baie et par temps clair, ce sont les îles d'Houat et Hoëdic.

Un terrain de décollage, parfaitement adapté au décollage en biplace pour les baptêmes.

Grand Fougeray :

La Noé Blanche, petite commune rurale du sud Île et Vilaine, à 40 mn de Nantes et 25 mn de Rennes, nous accueille pour des vols d'altitude au-dessus de la campagne Bretonne. On y prend de la hauteur en utilisant un treuil pour monter entre 400 et 500 m d'altitude. Le pilote cherchera ensuite des courants ascendants pour monter encore plus haut si les conditions s'y prêtent.

Les bonnes journées, à plus de 1000 m d'altitude, vous verrez Rennes, Nantes, la mer et l'estuaire de la Loire au loin.

Une expérience inoubliable !

Déroulement de l'activité :

Une fois votre inscription effectuée et validée par la commission, vous pourrez prendre contact avec la société « Ouest Parapente Nantes » par mail ; celui-ci vous sera communiqué sur votre courrier d'acceptation afin de fixer la date et l'heure de votre vol.

La société est ouverte du 1^{er} Avril au 31 Octobre.

Les vols ont lieu de 13h à 18h en semaine – week-end et jours fériés.

Pour les personnes ayant la possibilité, veuillez privilégier votre saut en semaine.

En semaine, possibilité de 10 minutes supplémentaires pour 35 € en sus.

Conditions pour l'activité Parapente : A partir de 30 kg et maxi 95 kg.

Tarifs du prestataire (vol de 10mn+video embarquée remise sur support micro SD)	Tarif public par personne : 95€ Tarif C.S.E : 70€
Tarif C.S.E	35€

Cette activité est réservée uniquement aux ouvrants droit et ayants droit. Les personnes n'étant pas inscrites au Comité Social et Economique et qui participeraient à cette sortie ne seraient pas couvertes en cas d'accident.

Règlement à l'inscription

En cas d'annulation sans justificatif valable (certificat médical,) ce chèque sera encaissé. Si votre inscription n'est pas retenue celui-ci vous sera restitué.

**INSCRIPTIONS AUX PERMANENCES
LE VENDREDI 01 ET LUNDI 04 MARS 2019
SALLE CSE DE 13H A 14H30.**